



Contrat d'EXTRA a temps plein

Par **dan78**, le **21/01/2013** à **13:02**

bonjour,

Je viens de signer un contrat d'extra a temps plein (dans la restauration), mon soucis c'est que je travail a leurs merci.

Je ne travail que 2 jour par semaine je touche le SMIC alors j'aurai aimer savoir si c'etait normal car lors de l'entretien d'embauche ont avaient convenue que je travaillerai a temps plein, se qui n'est pas le cas merci de m'aider

le réel problème c'est qu'il décide de quand je travail et je ne peut pas cumuler un deuxième emploi en sachant qu'il me prévoit un peu comme il veulent dans le programme de la semaine

Par **Lag0**, le **21/01/2013** à **13:03**

Bonjour,

Avez-vous un contrat écrit ?

Par **dan78**, le **21/01/2013** à **13:06**

oui j'ai un contrat écrit "contrat d'extra a temps plein" mais je travail même pas a mi-temps

Par **Lag0**, le **21/01/2013** à **13:12**

Si vous êtes embauché en extra, vous devez avoir un contrat à chaque vacation.
Un extra à temps plein, cela n'a pas vraiment de sens. Si la vacation n'est pas indiquée sur le contrat, vous pouvez demander la requalification en CDI.

Par **dan78**, le **21/01/2013** à **13:17**

donc un contrat de travail d'extra a temps plein n'existe pas ? je voulais justement avoir rendez-vous avec eux pour qu'il m'annule ce contrat et qu'il me face des contrats d'extra ou chaque vacation serai sous contrat, et doit-je demander une rémunération plus importante pour les jours déjà effectuer chez eux ?